

DECLARATION SIMPLIFIEE
valant dossier d'incidence au titre de l'article R.214-32 du Code de l'Environnement

Rubrique 1110

Sondages, forages, puits, ouvrages souterrains ...

Ce document vaut dossier d'incidence au titre de l'article R,214-65 du Code de l'Environnement. Il n'est valable que pour les dossiers soumis à déclaration au seul titre de la rubrique 1110.

Au regard de la nature des ouvrages concernés par la rubrique, il est en outre posé, sous réserve du strict respect des dispositions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 3 du Code de l'Environnement et relevant de la rubrique 1110 de la nomenclature de l'article R.214-1, un principe de compatibilité a priori du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours de validité) et au SAGE approuvé le cas échéant.

Dans tous les cas, joindre tout document nécessaire à la compréhension du projet, notamment :

- ☞ **Note explicative et descriptive**) documents
- ☞ **Plan de situation (extrait carte IGN 1/25 000^{ème})**)
- ☞ **Plan cadastral (parcelle + section) avec les informations demandées au § 2 du formulaire**) *obligatoires*
- ☞ **Dispositions et techniques mises en œuvre pour la réalisation des ouvrages (article 5 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003) : Schémas de principe du forage fournis par l'entreprise**

Sans ces documents, le dossier ne pourra être traité.

Dossier (avec les annexes) à adresser
en **QUATRE** exemplaires **papier et accompagné d'une version numérique**
à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Service Environnement – 17 boulevard Joseph Vallier – 38040 Grenoble Cedex 9



1 – Identification du déclarant :

Propriétaire ou maître d'ouvrage des installations concernées :

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone : Portable : Fax :

Email :

Numéro SIRET

Date de naissance :

Bureau d'Études :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable : Fax :

Email :

2 – Implantation :Fournir impérativement la situation des ouvrages sur carte IGN au 1/25 000^{ème}, ainsi qu'un plan cadastral au 1/2 500 centré sur l'(les) ouvrage(s).

Commune : Lieu-dit :

Référence cadastrale de la parcelle : section.....n°

Aquifère concerné :

Les travaux se situent-ils dans un périmètre de protection de captage en eau potable ?

 Oui Non

Si oui, nom du captage :

Mentionner sur le **plan cadastral**, le cas échéant dans un rayon de 500 m :

- ↙ les limites des périmètres de protection de captage (renseignements en Mairie),
- ↙ les zones protégées au titre de Natura 2000 (disponibles sur <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/>),
- ↙ décharge ou installation de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- ↙ ouvrage d'assainissement, canalisation transportant divers produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- ↙ stockage d'hydrocarbure ou produits chimiques,
- ↙ bâtiment d'élevage,
- ↙ parcelles d'épandage d'effluents d'élevage, ou boues d'origines diverses.

3 – Le projet :**3.1 Conditions de réalisation**

Date envisagée de début des travaux :

Durée prévue :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Personne responsable du chantier :

3.2 Nature de l'ouvrage :Puits Forage Drain

Destination de l'ouvrage (*) :

(*) Mentionner précisément : Alimentation en eau potable, irrigation, arrosage de cultures maraîchères, abreuvement d'animaux, autres usages agricoles, agroalimentaire, artisanat-industrie, chauffage ou climatisation, recherches, études et surveillance des aquifères, fondations, autres usages (à préciser)

Profondeur totale :m

Diamètre de foration(**) :mm

Diamètre du tubage :mm

(**) L'espace intermédiaire est garni de gravier calibré et terminé en partie supérieure par une cimentation d'étanchéité jusqu'au terrain naturel.

3.3 Ouvrages destinés au prélèvement d'eau souterraine :

Si l'ouvrage est réalisé en vue d'effectuer un prélèvement d'eaux souterraines, indiquer :

↵ débit instantané envisagé :m³/h↵ volume annuel envisagé :m³/an

↵ nature de la pompe (immergée ou de surface, électrique ou thermique) :

↵ autres ouvrages de prélèvement existant dans un rayon de 500 m (les localiser sur la carte IGN) :

↵ dispositif de comptage envisagé :

ATTENTION : ce document ne vaut pas déclaration ou autorisation de prélèvement.**4 – Document d'incidence**

a) Précautions prises en vue de prévenir les risques pour l'environnement et notamment celui de pollution des eaux souterraines ou superficielles :

Evacuation des eaux de ruissellement	
Traitement et évacuation des boues, eaux extraites et déblais éventuels pendant le chantier et les essais de pompage	
Isolation des différentes ressources rencontrées modalités de cimentation et de cuvelage	

b) Tête de forage (article 8 de l'arrêté du 11 Septembre 2003) :

La tête de l'ouvrage débouche-t-elle dans un local fermé ou un regard de protection	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Hauteur du local par rapport au terrain naturel		
Présence d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Hauteur de la tête de forage par rapport au terrain naturel (en cm)		
Position de la cimentation annulaire	de	m à m
Capot de fermeture	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

c) Caractéristiques des **pompages d'essai** (éléments prévisionnels) (article 9 de l'arrêté du 11 Septembre 2003) :

Débit maximum des pompes d'essai	
Type d'essai et date prévisionnelle	
Destination des eaux évacuées	

d) **Moyens de surveillance** :

Dispositif pour permettre la surveillance du niveau de la nappe :

.....

.....

.....

5 – Attestation

Je soussigné, M

- ☞ CERTIFIE avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié et en particulier de toutes les prescriptions applicables aux sondages, forages et ouvrages souterrains et m'engage à les respecter intégralement,
- ☞ M'ENGAGE à communiquer à la Direction Départementale des Territoires (DDT), dans un délai maximum de deux mois après la fin des travaux, un rapport comprenant tous les éléments mentionnés à l'article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié,

Fait à _____, le _____
(signature obligatoire du déclarant)

Avis du Maire de la commune où se situe les travaux
(date, signature et cachet)

Nota Bene : Conformément à l'article 1 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, la présente déclaration vaut déclaration au titre de l'article L411-1 du code minier.

- ↪ Attention : tout formulaire renseigné de façon **incomplète ne pourra être instruit et sera retourné au pétitionnaire**. Par ailleurs, selon la nature et le contexte du projet, le service instructeur pourra être amené à demander des compléments d'information ou d'étude
- ↪ En cas de **prélèvement non domestique**, et hormis les essais de pompage, il pourra être nécessaire de déposer un dossier spécifique au titre des rubriques 1120 ou 1210 du Code de l'Environnement, en fonction du débit ou du volume prélevé.
- ↪ Cas des **prélèvements domestiques** : Si l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine (volume de prélèvement inférieur à 1 000 m³/an), seule une déclaration en Mairie est nécessaire (cerfa 13837*01), ne pas utiliser ce formulaire.